



Bonsoir,

En respect total des mesures gouvernementales, et avec comme préoccupation première la santé de ses licenciés, vendredi dernier la Fédération Française de Rugby a dû prendre la douloureuse décision de mettre un terme à la saison 2019/2020 des compétitions de rugby amateur.

À la demande du Président de la FFR, la Commission exceptionnelle des Epreuves s'est réunie quotidiennement sous la direction collégiale de Maurice BUZY-PUCHEU, Christian DULLIN et Patrick BUISSON pour définir le format des compétitions pour la saison 2020/2021 dans le respect et l'équité que nous devons à l'ensemble de nos clubs.

Ce vendredi 03 avril, le Bureau Fédéral de la FFR a pris les décisions suivantes :

Pour les compétitions masculines :

- **Aucune relégation sportive** n'aura lieu pour la saison 2019/2020
- **Les classements nationaux 2019/2020** pour chaque compétition (*arrêtés officiellement au 15 mars 2020*) **seront bâtis sur les résultats sportifs obtenus à l'issue des phases qualificatives**, avec un recours aux péréquations nécessaires en application des règlements généraux de la F.F.R.
- 60 équipes, réparties en 5 poules de 12, disputeront le championnat de Fédérale 1
- 96 équipes, réparties en 8 poules de 12, disputeront le championnat de Fédérale 2
- 180 équipées, réparties en 15 poules de 12, disputeront le championnat de Fédérale 3
- Des montées seront réservées aux meilleurs de poule de 2^e et 3^e Divisions Fédérales
- 24 à 27 clubs des divisions Honneur des Ligues régionales pourront monter en Fédérale 3
- Tous les clubs qui le souhaiteraient, auront la possibilité de renoncer à leur droit sportif ainsi acquis de se maintenir sportivement, sans être sanctionnés ; et dans ce cas, un système de remplacement en cas de places « disponibles » sera basé sur le classement national de la compétition à l'issue des phases qualificatives 2019/2020.
- Pour les Compétitions territoriales, la FFR demande à ses Ligues régionales d'appliquer les montées et descentes des équipes en fonction de leur classement arrêtés au 15 mars et après avoir appliqué la péréquation. Un accompagnement sera mis en place par la FFR pour les ligues mais tous les Clubs auront donc la possibilité de monter à l'échelon supérieur en fonction de leur mérite sportif.

A ce jour la FFR maintient le principe d'une montée de 2 clubs de Fédérale 1 en PROD2. Cependant, ayant pris acte de la position des Clubs professionnels, elle demande une réunion dès les prochains jours avec les représentants de ces Clubs et la LNR.

Pour les Féminines :

Pour permettre une bonne stabilité des compétitions, dans le contexte d'une saison sportive de préparation à une coupe du monde, et en accord avec les clubs concernés, il a été décidé que la structuration des compétitions de championnat Elite ne devaient pas être modifiées.

Ainsi, le Président Bernard LAPORTE a demandé à la Commission Nationale du Rugby d'Elite Féminin présidée par Serge SIMON, dans laquelle sont représentées les Clubs d'Elite 1 et 2 de soumettre au Bureau Fédéral, les propositions suivantes :

- **Aucune montée ni descente entre Elite 1 et Elite 2 n'aura lieu à l'issue de la saison 2019/2020**
- Pour les autres niveaux de compétitions :
 - Aucune relégation sportive n'aura lieu pour la saison 2019/2020 par soucis d'équité
 - Les calendriers seront similaires dans leur équilibre à la saison 2019/2020
 - **Les classements nationaux 2019/2020** pour chaque compétition (*arrêtés officiellement au 15 mars 2020*) **seront bâtis sur les résultats sportifs obtenus à l'issue des phases qualificatives**, avec un recours aux péréquations nécessaires en application des règlements généraux de la F.F.R.

Le Bureau a validé à l'unanimité, l'ensemble de ces dispositions.

Ces principes généraux vont permettre désormais aux services fédéraux et aux clubs de passer à la phase opérationnelle de clôture de la saison 2019/2020 et de préparation de la saison 2020/2021.

Les classements définitifs seront communiqués le plus rapidement possible à tous les clubs. Les clubs auront la possibilité de faire connaître leur choix auprès de la FFR selon une procédure spéciale qui leur sera communiquée prochainement.

Pour toute question, vous pouvez contacter le pôle compétitions de la FFR à l'adresse suivante : competitions@ffr.fr

Sportivement,

La Fédération Française de Rugby

RUGBY

COMPÉTITIONS AMATEURS

Pas de relégation, les promotions maintenues

Aucune relégation sportive n'aura lieu pour la saison 2019-2020 de rugby amateur, soit jusqu'en Fédérale 1 (D3), a annoncé vendredi la FFR qui maintient en revanche les promotions.

« À ce jour, la FFR maintient le principe d'une montée de 2 clubs de Fédérale 1 en ProD2 », assure également la Fédération qui semble s'engager dans un bras de fer avec la Ligue nationale, dont le président Paul Goze a demandé à son homologue à la FFR, Bernard Laporte, de faire l'impasse sur les promotions en ProD2, selon un courrier que s'est procuré *Rugbyrama*.

Fédérale 1 : 60 clubs répartis en cinq poules

Pour décider des montées, les classements de chaque compétition, toutes définitivement arrêtées il y a une semaine en raison de la pandémie de coronavirus, seront « bâtis sur les résultats sportifs obtenus à l'issue des phases qualificatives », précise la FFR qui aura « recours aux péréquations », des calculs prévus dans les règlements pour lisser les effets des matches non joués sur les positions au classement. La « publication des classements nationaux » est annoncée pour mai, sans plus de précision.

Par ailleurs, en l'absence de relégation mais avec les promotions, la Fédérale 1 sera portée à 60 clubs répartis en cinq poules la saison prochaine contre 48 divisés en quatre groupes lors du dernier exercice.

De la même façon, le nombre de clubs qui évolueront en Fédérale 2 et 3 augmente également.